



Petite enfance



VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

Informé de votre grossesse par votre Caisse d'allocations familiales, le Département met à votre disposition les équipes médico-sociales de son service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour vous accompagner.



**Pour prendre contact avec
la sage-femme de votre secteur**



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

Qui sont les professionnelles à votre service ?

LA SAGE-FEMME

En étroite collaboration avec votre médecin, elle peut intervenir à votre demande pour :

- vous aider à **bien vivre** votre grossesse,
- assurer votre **suivi de grossesse** et pratiquer les examens pour lesquels elle est habilitée à votre domicile,
- vous préparer à **l'accouchement**,
- répondre à vos interrogations sur les **suites de couche** ou la **contraception**.

LA PUÉRICULTRICE

Pour préparer l'arrivée de votre bébé, elle vous apporte ses conseils sur :

- les premiers liens** avec votre enfant,
- l'allaitement** et **l'alimentation**,
- les soins**,
- le développement** et l'éveil,
- le choix d'un **mode d'accueil**.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Elle peut vous aider dans vos démarches administratives, qu'il s'agisse de :

- demander l'aide des **travailleuses familiales**,
- faire valoir **vos droits** de femme enceinte,
- vous donner toutes les informations sur **les modes de garde**.

→ **L'intervention de ces professionnelles est intégralement prise en charge par le Département de la Savoie et l'Assurance maladie.**

LE SUIVI MÉDICAL DE VOTRE ENFANT

De sa naissance à 6 ans, votre enfant bénéficiera de 20 examens médicaux de prévention. Ce suivi est obligatoire et peut être effectué par le médecin de PMI dans le cadre des consultations proposées sur l'ensemble du département.

